

2011-4014
2011-12-29

**WILSON
LIQUIDE ANTOUT**

TUE LES FOURMIS

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 14116 LOI P.A.

GARANTIE : borax 5,4 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

50 mL (100 mL)

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford, ON
N3R 7W9
1-800-268-2806

Wilson Liquide AntOut contient un appât que les fourmis transportent jusqu'à leurs nids pour nourrir les larves et les reines. Au bout de quelques jours, Wilson Liquide AntOut détruit toute la colonie.

MODE D'EMPLOI DE Wilson Liquide AntOut : Dans la maison –Répandre quelques gouttes de Wilson Liquide AntOut là où elles circulent et dans les crevasses où elles s'assemblent. **Dans le jardin** –Mettre quelques gouttes de Wilson Liquide AntOut sur du papier ciré et mettez-le près de leurs chemins de fourmilières.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de contaminer la nourriture, l'eau et les ustensiles de cuisine. Se laver après l'avoir employé.

PREMIER SOINS : En cas d'ingestion: Appeler centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son n° d'hom. lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.